Établissement d'organes spécialisés de l'Union pour des questions liées aux droits de l'homme

1997/2042(INI) - 26/11/1997

Après l'adoption à l'unanimité de son rapport par la commission, Mme LENZ (PPE, D) a déclaré que le message adressé à la Commission européenne est clair : - nécessité de créer une structure unique et cohérente permettant de coordonner, tant au niveau politique qu'administratif, la politique d'exécution des droits de l'Homme et les actions d'encouragement à la démocratie ; - instaurer une étroite coopération entre la Commission européenne et le Parlement. Pour assurer plus de cohérence, de transparence, d'efficacité à cette politique, les parlementaires proposent que cette structure de coordination s'inspire du modèle d'ECHO. Elle sera placée sous la responsabilité du Commissaire chargé des Droits de l'Homme et de la Démocratie et permettra de mieux gérer les programmes et les projets et d'assurer une réelle coordination en matière de garanties et de sanctions. Quant aux crédits affectés aux Droits de l'Homme et à la démocratie, ils doivent être mieux concentrés dans le chapitre initiative européenne pour la démocratie. Il faut également créer un réseau européen pour les Droits de l'Homme et la démocratie afin d'analyser les informations et les diffuser sur Internet. Ce réseau sera placé sous l'autorité de la Commission européenne et son organisation confiée à un groupe de travail composé de représentants de la Commission européenne et du Parlement.